

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 10 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 4 avril, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints et M. André SAGNOL, conseiller municipal délégué.

M. Antoine GERPHAGNON, M. Florent PARET, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET, Mme Delphine BONNET (à partir de la délibération 2025_04_02), M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE et Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2025_04_02) Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Philippe CELLE pouvoir à Mme Adeline BRUN

M. Yves BRAYE pouvoir à M. Henri BARDEL

Mme Rose Marie ABRIAL pouvoir à Mme Anne PICHON-KELLY

M. François AKAKO pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Adrien DESSAILLY pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

Mme Manon GOURDY pouvoir à Mme Ghislaine BERGER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Bernard BARRY

M. Jean-Louis LAVERGNE

Mme Delphine BONNET (jusqu'à la délibération 2025_04_01)

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2025_04_01)

Mme Laetitia SABATIER

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : *Mme Ghislaine BERGER*

Objet : *Aide communale à l'emploi sportif – Année 2025 – AGS Football*

(Délibération n°2025_04_13)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif « profession sport » du Département de la Haute-Loire en faveur de l'emploi sportif d'éducateurs dans les clubs sportifs agréés par le Ministère des Sports, lorsque ces clubs emploient un éducateur sportif breveté.

Cette aide est plafonnée à 1.5h par semaine pour 36 semaine par an et à 25€ de l'heure.

Concernant l'A.G.S Football qui emploie un éducateur sportif sur un poste d'une heure quarante-cinq sur 36 séances par an, l'aide communale pour l'année 2025 doit être au moins égale à : 1.5H (plafond) x 36 séances x 25€ = 1 350€ pour que le club puisse bénéficier du dispositif.

Toutes explications entendues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'AGS Football une subvention de 1 350 € pour le financement du poste d'éducateur sportif employé par ce club.

Membres en exercice	27
Présents	17
Représentés	6
Votants	23

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	23

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture le : 16/04/2025
Et publication sur le site internet de
la mairie le : 16/04/2025

Pour copie conforme le : 16/04/2025
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE